conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

### **SPECIAL CARE ADHESIVE P10**



Version Date de révision: Date de dernière parution: -

1.0 22.11.2022 Date de la première version publiée:

22.11.2022

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : SPECIAL CARE ADHESIVE P10

Code du produit : 52611002000000000

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du : Adhésifs, Monomère

mélange

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : ALTUGLAS International S.A.S

Tour CB21, 16 Place de l'Iris 92040 Paris La Défense

Téléphone : +33178662300

Adresse e-mail de la per- :

sonne responsable de FDS

: SDSQuestion@trinseo.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

GLOBAL: +(1)-703-527-3887 LOCAL: +44 20 3885 0382 ORFILA: 01 45 42 59 59 Numé-

ro d'appel d'urgence européen : 112

For Poison Information Centre in other regions please see Section 16

### **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

#### Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Liquides inflammables, Catégorie 2
Irritation cutanée, Catégorie 2
Sensibilisation cutanée, Catégorie 1
Toxicité spécifique pour certains organes
H225: Liquide et vapeurs très inflammables.
H315: Provoque une irritation cutanée.
H317: Peut provoquer une allergie cutanée.
H335: Peut irriter les voies respiratoires.

cibles - exposition unique, Catégorie 3,

Système respiratoire

### 2.2 Éléments d'étiquetage

### Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger :

**(!)** 

Mention d'avertissement : Danger

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

### **SPECIAL CARE ADHESIVE P10**



Version Date de révision: Date de dernière parution: -

1.0 22.11.2022 Date de la première version publiée:

22.11.2022

Mentions de danger : H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H315 Provoque une irritation cutanée.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H335 Peut irriter les voies respiratoires.

Conseils de prudence : Prévention:

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des

étincelles, des flammes nues et de toute autre source

d'inflammation. Ne pas fumer.

P233 Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P261 Éviter de respirer les brouillards ou les vapeurs.
P264 Se laver la peau soigneusement après manipulation.
P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage/ une protection auditive.

Intervention:

P370 + P378 En cas d'incendie: Utiliser du sable sec, une poudre chimique ou une mousse anti-alcool pour l'extinction.

### Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

méthacrylate de méthyle

Reaction mass of 2,2'-[(4-methylphenyl)imino]bisethanol and 2-[[2-(2-hydroxyethoxy)ethyl](4-methylphenyl)amino]-ehanol

#### 2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bioaccumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.2 Mélanges

Composants

Nom Chimique	NoCAS	Classification	Concentration
	NoCE		(% w/w)
	NoIndex		
	Numéro d'enregistre-		
	ment		
méthacrylate de méthyle	80-62-6	Flam. Liq. 2; H225	>= 50 - < 70

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

### **SPECIAL CARE ADHESIVE P10**



Version Date de révision: Date de dernière parution: -

1.0 22.11.2022 Date de la première version publiée:

22.11.2022

	201-297-1 607-035-00-6	Skin Irrit. 2; H315 Skin Sens. 1; H317 STOT SE 3; H335 (Système res- piratoire)	
Reaction mass of 2,2'-[(4-methylphenyl)imino]bisethanol and 2-[[2-(2-hydroxyethoxy)ethyl](4-methylphenyl)amino]-ehanol	Non attribuée 911-490-9	Acute Tox. 4; H302 Skin Irrit. 2; H315 Eye Dam. 1; H318 Skin Sens. 1; H317 Aquatic Chronic 3; H412	>= 0,25 - < 1

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

### **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

### 4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse.

Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin trai-

tant.

Ne pas laisser la victime sans surveillance.

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.

Protection pour les secou-

ristes

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respira-

toire approprié.

Vêtement de protection

En cas d'inhalation : En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et

appeler un médecin.

Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

En cas de contact avec la

peau

Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin. En cas de contact avec la peau, bien rincer à l'eau.

Enlever immédiatement tout vêtement souillé.

En cas de contact avec les

yeux

Rincer les yeux à l'eau par mesure de précaution.

Enlever les lentilles de contact.

Protéger l'oeil intact.

Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage.

Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécia-

liste.

En cas d'ingestion : Maintenir l'appareil respiratoire dégagé.

Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

Ne PAS faire vomir.

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun(e) à notre connaissance.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

### **SPECIAL CARE ADHESIVE P10**



Version Date de révision: Date de dernière parution: -

1.0 22.11.2022 Date de la première version publiée:

22.11.2022

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Traiter de façon symptomatique.

**RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie** 

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appro-

priés

Mousse résistant à l'alcool Dioxyde de carbone (CO2)

Poudre chimique sèche

Moyens d'extinction inappro:

priés

Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant :

la lutte contre l'incendie

Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les

égouts ou les cours d'eau.

Facilement inflammable

La polymérisation est exothermique et est susceptible de dé-

générer en une réaction non contrôlée.

Produits de combustion dan- :

gereux

Décomposition thermique en produits toxiques:

Oxydes de carbone (par combustion)

5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers

Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la

lutte contre l'incendie, si nécessaire.

Information supplémentaire : Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la

rejeter dans les canalisations.
Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction cont

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en

viqueur.

Pour de raisons de sécurité en cas d'incendie, les bidons doivent être entreposés séparément, dans des enceintes fer-

mées.

Utiliser de l'eau pulvérisée pour refroidir complètement les

conteneurs fermés.

Enlever toute source d'ignition.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle.

Assurer une ventilation adéquate. Enlever toute source d'ignition.

Évacuer le personnel vers des endroits sûrs.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

### **SPECIAL CARE ADHESIVE P10**



Version Date de révision: Date de dernière parution: -

1.0 22.11.2022 Date de la première version publiée:

22.11.2022

Attention aux vapeurs qui s'accumulent en formant des concentrations explosives. Les vapeurs peuvent s'accumuler dans les zones basses.

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter que le produit arrive dans les égouts.

Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est

possible en toute sécurité.

En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions

locales.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau

absorbant non combustible, (p.e. sable, terre, terre de diatomées, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales / nationales

(voir chapitre 13).

### 6.4 Référence à d'autres rubriques

Voir les rubriques: 7, 8, 11, 12 et 13.

### **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipula:

tion sans danger

Éviter la formation d'aérosols.

Ne pas inhaler les vapeurs/poussières.

Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales

avant l'utilisation.

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.

Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante

dans les ateliers.

Ouvrir les fûts avec précaution, le contenu pouvant être sous

pression.

Eliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations

locales et nationales.

Les personnes susceptibles d'avoir des problèmes de sensibilisation de la peau ou d'asthme, des allergies, des maladies respiratoires chroniques ou récurrentes, ne devraient pas être employées dans aucun des procédés dans lequel ce mélange est utilisé.

Prévoir douches, fontaines oculaires.

Prévoir poste d'eau à proximité.

Transférer par pompe ou par pression d'atmosphère conte-

nant entre 5 et 21% d'oxygène.

Ne jamais mettre en contact avec une atmosphère constituée

uniquement de gaz inertes.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

### **SPECIAL CARE ADHESIVE P10**



Version Date de révision: Date de dernière parution: -

1.0 22.11.2022 Date de la première version publiée:

22.11.2022

N'utiliser que de l'équipement antidéflagrant.

Indications pour la protection : Ne pas vaporiser vers une flamme ou un cor

contre l'incendie et l'explo-

sion

Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent. Entreprendre les actions nécessaires pour éviter les décharges d'électricité statique (qui peuvent provoquer l'ignition des vapeurs organiques). N'utiliser que de l'équipement anti-déflagrant. Tenir à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'inflammation.

Mesures d'hygiène : Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Ne pas

fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les

pauses et à la fin de la journée de travail.

Enlever les vêtements contaminés et l'équipement de protec-

tion avant d'entrer dans les zones à manger.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Défense de fumer. Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement. Respecter les mises-en-garde de l'étiquette. Les installations et le matériel électriques doivent être conformes aux normes techniques de sécurité.

Maintenir le contact avec une atmosphère contenant de 5 à 21% d'oxygène. Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. Ne pas fumer. Protéger de la lumière. Eviter les longues périodes de stockage. Contrôler en permanence la température du produit. Contrôler la limpidité du produit. Le niveau d'inhibiteur doit être maintenu. Prévoir mise à la terre et matériels électriques utilisables en atmosphère explosive. Prévoir une cuvette de rétention.

Température de stockage

recommandée

< 30 °C

Pour en savoir plus sur la

stabilité du stockage

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé

selon les prescriptions.

Matériel d'emballage : Matière appropriée: Aluminium

#### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : aucun(e)

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

#### Limites d'exposition professionnelle

Composants	NoCAS	Type de valeur (Type d'exposi- tion)	Paramètres de contrôle	Base
méthacrylate de méthyle	80-62-6	TWA	50 ppm	2009/161/EU
	Information supplémentaire: Indicatif			

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

### **SPECIAL CARE ADHESIVE P10**



Version Date de révision: Date de dernière parution: -

1.0 22.11.2022 Date de la première version publiée:

22.11.2022

	STEL	100 ppm	2009/161/EU
Information supplémentaire: Indicatif			
	VME	50 ppm 205 mg/m3	FR VLE
Information supplémentaire: Valeurs limites réglementaires contraignantes			
	VLCT (VLE)	100 ppm 410 mg/m3	FR VLE
Information supplémentaire: Valeurs limites réglementaires contraignantes			

#### 8.2 Contrôles de l'exposition

### Équipement de protection individuelle

Protection des yeux : Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure

Lunettes de sécurité à protection intégrale

Protection des mains

Matériel : Alcool polyvinylique

Indice de protection : Indice de perméation selon EN 374: 6 (temps de passage >

480 min)

Remarques : Il convient de discuter au préalable avec le fournisseur des

gants de protection si ceux-ci sont bien adaptés à un poste

de travail spécifique.

Protection de la peau et du

corps

Vêtements étanches

Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la con-

centration de la substance dangereuse au poste de travail.

Protection respiratoire : Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est

normalement nécessaire.

Mesures de protection : Prévoir un renouvellement d'air et/ou une aspiration suffi-

sante dans les ateliers

### **RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique : liquide Couleur : incolore

Odeur : Légèrement âcre, Légèrement irritante

Seuil olfactif : Donnée non disponible

Point/intervalle de fusion : Donnée non disponible

Point/intervalle d'ébullition : 100 °C

(Méthacrylate de méthyle)

Formation d'un azéotrope

avec l'eau

83 °C (1.013 hPa)

(Méthacrylate de méthyle) Point d'ébullition de l'azéotrope

(Concentration: 86%)

Limite d'explosivité, supé-

12,5 % (v)

rieure / Limite d'inflammabilité

Méthode: Normes NF T 20 037 - DIN 51794

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

### **SPECIAL CARE ADHESIVE P10**



Version Date de révision: Date de dernière parution: -

1.0 22.11.2022 Date de la première version publiée:

22.11.2022

supérieure (Méthacrylate de méthyle)

Limite d'explosivité, inférieure :

/ Limite d'inflammabilité infé-

rieure

2,1 % (v)

Méthode: Normes NF T 20 037 - DIN 51794

(Méthacrylate de méthyle)

Point d'éclair 9,6 °C

Méthode: coupelle fermée

Température de décomposi-

рΗ

Donnée non disponible

Donnée non disponible

Viscosité

Viscosité, dynamique Donnée non disponible

Solubilité(s)

Hydrosolubilité partiellement soluble

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

log Pow: 1,38 (20 °C)

Méthode: mesuré

(Méthacrylate de méthyle)

Pression de vapeur 37 hPa (20 °C)

(Méthacrylate de méthyle)

100 hPa (39,4 °C)

(Méthacrylate de méthyle)

1.010 - 1.030 kg/m3 Densité

Densité de vapeur relative Donnée non disponible

9.2 Autres informations

**Explosifs** Non pertinent (compte tenu de sa structure chimique)

Propriétés comburantes Non pertinent (compte tenu de sa structure chimique)

Inflammabilité (liquides) Liquide et vapeurs très inflammables.

Auto-inflammation 435 °C

(Méthacrylate de méthyle)

Taux d'évaporation Donnée non disponible

### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

### **SPECIAL CARE ADHESIVE P10**



Version Date de révision: Date de dernière parution: -

1.0 22.11.2022 Date de la première version publiée:

22.11.2022

#### 10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

Présence d'un inhibiteur de polymérisation : p-Méthoxyphénol (Ether Monométhylique de l'Hydroquinone) ou hydroquinone

Produit stable si la concentration de l'inhibiteur est maintenue : 10 - 20 mg/kg Contrôler la présence d'oxygène libre indispensable à la stabilisation du produit.

#### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : La polymérisation est exothermique et est susceptible de dé-

générer en une réaction non contrôlée.

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé

selon les prescriptions.

Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Températures supérieures à 30 °C

(pour conserver les qualités techniques du produit).

Protéger de la lumière.

Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.

Chaleur, flammes et étincelles.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Produits générateurs de radicaux libres, Peroxydes, Oxydants

puissants

Acides forts et bases fortes

Charbons actifs (réaction explosive)

#### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

Décomposition thermique en produits toxiques:

Oxydes de carbone (par combustion)

### **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

# 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

#### Toxicité aiguë

### **Composants:**

### méthacrylate de méthyle:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (rat): = 7.900 - 9.400 mg/kg

Evaluation: Pratiquement non toxique.

Toxicité aiguë par inhalation : Evaluation: La substance ni le mélange ne présente une toxi-

cité aiguë par inhalation

8 mg/l, 2000 ppm

Symptômes: Inhalation des vapeurs :, Troubles neurolo-

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

### **SPECIAL CARE ADHESIVE P10**



Version Date de révision: Date de dernière parution: -

1.0 22.11.2022 Date de la première version publiée:

22.11.2022

giques, Troubles cardiovasculaires Remarques: • Chez l'homme :

CL50 (Rat): 29,8 mg/l, 7093 ppm

Durée d'exposition: 4 h Atmosphère de test: vapeur

Méthode: OCDE ligne directrice 403

Substance d'essai: vapeurs Remarques: • Chez l'animal :

Toxicité aiguë par voie cuta-

née

Evaluation: Peu nocif par contact avec la peau

Symptômes: Pénétration cutanée possible

Pas de mortalité (Lapin): 5 g/kg Méthode: OCDE ligne directrice 402 Remarques: • Chez l'animal :

#### Corrosion cutanée/irritation cutanée

**Produit:** 

Remarques : Peut causer des irritations de la peau et/ou dermatites.

#### **Composants:**

#### méthacrylate de méthyle:

Résultat : Dermites possibles par contacts répétés

Remarques : • Chez l'homme :

Espèce : Lapin

Méthode: Test de DraizeRésultat: Irritation de la peauRemarques: • Chez l'animal :

### Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Produit:

Remarques : Les vapeurs peuvent provoquer une irritation des yeux, du

système respiratoire et de la peau.

### **Composants:**

méthacrylate de méthyle:

Espèce : Lapin

Résultat : Irritation légère des yeux

Reaction mass of 2,2'-[(4-methylphenyl)imino]bisethanol and 2-[[2-(2-hydroxyethoxy)ethyl](4-methylphenyl)amino]-ehanol:

Espèce : Lapin

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

### **SPECIAL CARE ADHESIVE P10**



Version Date de révision: Date de dernière parution: -

1.0 22.11.2022 Date de la première version publiée:

22.11.2022

Méthode : OCDE ligne directrice 405

Résultat : Risque de lésions oculaires graves.

Remarques : • Chez l'animal :

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

**Produit:** 

Remarques : A un effet sensibilisant.

Composants:

méthacrylate de méthyle:

Type de Test : Test de Maximalisation

Espèce : Cochon d'Inde

Résultat : Allergie cutanée observée.

Reaction mass of 2,2'-[(4-methylphenyl)imino]bisethanol and 2-[[2-(2-hydroxyethoxy)ethyl](4-methylphenyl)amino]-ehanol:

Résultat : Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Mutagénicité sur les cellules germinales

**Composants:** 

méthacrylate de méthyle:

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Test d'Ames in vitro

Méthode: OCDE Ligne directrice 471

Résultat: Inactif

Type de Test: Test de mutations géniques in vitro sur cellules

de mammifères

Méthode: OCDE Ligne directrice 476

Résultat: Inactif

Type de Test: Test du micronoyau in vitro sur cellules de

mammifères

Méthode: OCDE Ligne directrice 487

Résultat: Inactif

Génotoxicité in vivo : Type de Test: Test d'aberration chromosomique in vivo

Voie d'application: Inhalation

Méthode: OCDE Ligne directrice 475

Résultat: Inactif

Type de Test: Test du micronoyau in vivo chez la souris

Voie d'application: Par voie orale Méthode: OCDE Ligne directrice 474

Résultat: Inactif

Mutagénicité sur les cellules : Non génotoxique, D'après les données expérimentales dispo-

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

### **SPECIAL CARE ADHESIVE P10**



Version Date de révision: Date de dernière parution: -

1.0 22.11.2022 Date de la première version publiée:

22.11.2022

germinales- Evaluation nibles:

Cancérogénicité

**Composants:** 

méthacrylate de méthyle:

Résultat : Absence de relation de causalité entre les incidences de can-

cer et l'exposition au produit dans les enquêtes épidémiolo-

giques

Remarques : • Chez l'homme :

Espèce : rat et souris
Voie d'application : Par inhalation
Durée d'exposition : 2 years
NOAEL : >= 4,1 mg/l

Méthode : OCDE ligne directrice 451
Résultat : Absence d'effets cancérogènes
Symptômes : lésions nasales affectant l'odorat

Remarques : • Chez l'animal :

Espèce : Hamster
Voie d'application : Par inhalation
Durée d'exposition : Chronic

Résultat : Absence d'effets cancérogènes

Espèce : Rat

Voie d'application : eau de boisson

Durée d'exposition : 2 years

Résultat : Absence d'effets cancérogènes

Remarques : • Chez l'animal :

Cancérogénicité - Evaluation : D'après les données expérimentales disponibles:, Absence

d'effets cancérogènes

Toxicité pour la reproduction

**Composants:** 

méthacrylate de méthyle:

Effets sur la fertilité : Type de Test: Etude sur deux générations

Espèce: Rat

Voie d'application: Par voie orale

Toxicité générale chez les parents: NOAEL: 50 mg/kg bw/jour

Fertilité: NOAEL: 400 mg/kg bw/jour Méthode: OCDE ligne directrice 416

Résultat: Pas d'effets toxiques pour la reproduction

Remarques: • Chez l'animal :

Incidences sur le dévelop-

pement du fœtus

Type de Test: Exposition lors de la grossesse

Méthode: OCDE Ligne directrice 414

Résultat: Absence d'effets toxiques pour le développement du

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

### **SPECIAL CARE ADHESIVE P10**



Version Date de révision: Date de dernière parution: -

1.0 22.11.2022 Date de la première version publiée:

22.11.2022

fœtus

Remarques: • Chez l'animal:

Espèce: Rat

Voie d'application: Par inhalation

Toxicité maternelle générale: NOAEL: < 0,41 mg/l Toxicité pour le développement: NOAEL: >= 8,3 mg/l

Espèce: Lapin

Voie d'application: Par voie orale

Toxicité maternelle générale: NOAEL: 50 mg/kg bw/jour Toxicité pour le développement: NOAEL: 450 mg/kg bw/jour

Toxicité pour la reproduction :

- Evaluation

Absence d'effets toxiques pour le développement du fœtus.,

D'après les données expérimentales disponibles:

Absence d'effets toxiques sur la fertilité, D'après les données

expérimentales disponibles:

### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

#### **Composants:**

#### méthacrylate de méthyle:

Voies d'exposition : Inhalation

Organes cibles : Voies respiratoires

Evaluation : La substance ou le mélange est classé comme toxique spéci-

fique pour un organe cible, exposition unique, catégorie 3

avec irritation des voies respiratoires.

#### Toxicité à dose répétée

#### **Composants:**

### méthacrylate de méthyle:

NOAEL : 0,2 mg/l, 50ppm Organes cibles : voies respiratoires

Symptômes : Effets locaux liés à un effet irritant

Evaluation : La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique

spécifique pour un organe cible, exposition répétée.

Remarques : • Chez l'homme :

Espèce : Rat

NOAEL : 0,1 mg/l, 25ppm

Voie d'application : Exposition répétée par inhalation Organes cibles : Voies respiratoires supérieures Symptômes : Atrophie de l'épithélium olfactif

Remarques : • Chez l'animal :

NOAEL : > 2,0 mg/l, >500ppm Symptômes : Toxicité systémique

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

### **SPECIAL CARE ADHESIVE P10**



Version Date de révision: Date de dernière parution: -

1.0 22.11.2022 Date de la première version publiée:

22.11.2022

Toxicité par aspiration

**Composants:** 

méthacrylate de méthyle:

Non pertinent

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants

considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de

0,1 % ou plus.

Information supplémentaire

**Produit:** 

Remarques : Les solvants risquent de dessécher la peau.

**RUBRIQUE 12: Informations écologiques** 

12.1 Toxicité

**Composants:** 

méthacrylate de méthyle:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): > 79 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Méthode: US EPA

Toxicité pour la daphnie et

les autres invertébrés aqua-

tiques

CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): 69 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Méthode: US EPA

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

CE50r (Pseudokirchneriella subcapitata (Algue verte)): > 110

mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Toxicité pour les microorga-

nismes

CE50 (Boues activées): > 100 mg/l

Durée d'exposition: 14 jr

Type de Test: Inhibition de la respiration

Méthode: Donnée rapportée

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

### **SPECIAL CARE ADHESIVE P10**



Version Date de révision: Date de dernière parution: -

1.0 22.11.2022 Date de la première version publiée:

22.11.2022

Toxicité pour les poissons

(Toxicité chronique)

NOEC: = 9,4 mg/l

Point final: Étape de vie précoce

Durée d'exposition: 35 jr

Espèce: Danio rerio (poisson zèbre) Méthode: OCDE Ligne directrice 210

Toxicité pour la daphnie et

les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)

NOEC: 37 mg/l

Point final: reproduction Durée d'exposition: 21 jr

Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie ) Méthode: OCDE Ligne directrice 211

Toxicité pour les organismes

vivant dans le sol

NOEC: > 1.000 mg/kg

Durée d'exposition: 28 jr Espèce: Micro-organismes

Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité aiguë pour le milieu

aquatique

Ce produit n'est associé à aucun effet écotoxicologique con-

nu.

Toxicité chronique pour le

milieu aquatique

Ce produit n'est associé à aucun effet écotoxicologique con-

nu.

Reaction mass of 2,2'-[(4-methylphenyl)imino]bisethanol and 2-[[2-(2-hydroxyethoxy)ethyl](4-methylphenyl)amino]-ehanol:

Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité chronique pour le

milieu aquatique

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets

néfastes à long terme.

### 12.2 Persistance et dégradabilité

### **Composants:**

méthacrylate de méthyle:

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable

Biodégradation: 94 % Durée d'exposition: 14 jr

Méthode: OCDE Ligne directrice 301 C

Stabilité dans l'eau : Dégradation par périodes de demi-vie: 53 Mois (25 °C)

pH: 7

Dégradation par périodes de demi-vie: 2,4 h (25 °C)

pH: 11

#### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

### **Composants:**

méthacrylate de méthyle:

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

### **SPECIAL CARE ADHESIVE P10**



Version Date de révision: Date de dernière parution: -

1.0 22.11.2022 Date de la première version publiée:

22.11.2022

Coefficient de partage: n- : log Pow: = 1,38 (20 °C)

octanol/eau Méthode: OCDE ligne directrice 107

#### 12.4 Mobilité dans le sol

### **Composants:**

méthacrylate de méthyle:

Répartition entre les compar- : log Koc: 0,94 - 1,86 timents environnementaux Méthode: mesuré

#### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

**Produit:** 

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient

considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des

niveaux de 0,1% ou plus.

**Composants:** 

méthacrylate de méthyle:

Evaluation : Cette substance ne répond ni aux critères PBT, ni aux critères

vPvB du règlement REACH, annexe XIII.

### 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

**Produit:** 

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants

considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de

0,1 % ou plus.

**Composants:** 

méthacrylate de méthyle:

Evaluation : Sur la base des informations disponibles, il n'est pas possible

de conclure sur le potentiel de perturbateur endocrinien.

Reaction mass of 2,2'-[(4-methylphenyl)imino]bisethanol and 2-[[2-(2-hydroxyethoxy)ethyl](4-methylphenyl)amino]-ehanol:

Evaluation : Sur la base des informations disponibles, il n'est pas possible

de conclure sur le potentiel de perturbateur endocrinien.

#### 12.7 Autres effets néfastes

#### **Produit:**

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

### **SPECIAL CARE ADHESIVE P10**



Version Date de révision: Date de dernière parution: -

1.0 22.11.2022 Date de la première version publiée:

22.11.2022

Information écologique sup-

plémentaire

Donnée non disponible

**Composants:** 

méthacrylate de méthyle:

Information écologique sup-

plémentaire

Toutes les données disponibles et pertinentes sur ce produit et/ou les composants cités à la Section 3 et/ou des substances analogues/métabolites ont été prises en compte pour

l'évaluation des dangers.

#### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Ne pas jeter les déchets à l'égout.

Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des embal-

lages déjà utilisés.

Envoyer à une entreprise autorisée à gérer les déchets.

Emballages contaminés : Vider les restes.

Eliminer comme produit non utilisé. Ne pas réutiliser des récipients vides.

Ne pas brûler les fûts vides ni les exposer au chalumeau.

### **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

#### 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADN : UN 1247
ADR : UN 1247
RID : UN 1247
IMDG : UN 1247
IATA : UN 1247

### 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADN : MÉTHACRYLATE DE MÉTHYLE MONOMÈRE STABILISÉ
ADR : MÉTHACRYLATE DE MÉTHYLE MONOMÈRE STABILISÉ
RID : MÉTHACRYLATE DE MÉTHYLE MONOMÈRE STABILISÉ

IMDG : METHYL METHACRYLATE MONOMER, STABILIZED

IATA : Methyl methacrylate monomer, stabilized

### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

**ADN** : 3 **ADR** : 3

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

### **SPECIAL CARE ADHESIVE P10**



Version Date de révision: Date de dernière parution: -

1.0 22.11.2022 Date de la première version publiée:

22.11.2022

 RID
 : 3

 IMDG
 : 3

 IATA
 : 3

#### 14.4 Groupe d'emballage

**ADN** 

Groupe d'emballage : II Code de classification : F1 Numéro d'identification du : 339

danger

Étiquettes : 3

**ADR** 

Groupe d'emballage : II Code de classification : F1 Numéro d'identification du : 339

danger

Étiquettes : 3
Code de restriction en tun- : (D/E)

nels

RID

Groupe d'emballage : II Code de classification : F1 Numéro d'identification du : 339

danger

Étiquettes : 3

**IMDG** 

Groupe d'emballage : II Étiquettes : 3

EmS Code : F-E, S-D

IATA (Cargo)

Instructions de conditionne : 364

ment (avion cargo)

Instruction d' emballage (LQ) : Y341 Groupe d'emballage : II

Étiquettes : Flammable Liquids

IATA (Passager)

Instructions de conditionne- : 353

ment (avion de ligne)

Instruction d' emballage (LQ) : Y341 Groupe d'emballage : II

Étiquettes : Flammable Liquids

### 14.5 Dangers pour l'environnement

**ADN** 

Dangereux pour l'environne- : non

ment

**ADR** 

Dangereux pour l'environne- : non

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

### SPECIAL CARE ADHESIVE P10



Version Date de dernière parution: -Date de révision:

Date de la première version publiée: 1.0 22.11.2022

22.11.2022

ment

**RID** 

Dangereux pour l'environnenon

**IMDG** 

Polluant marin non

#### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

La(Les) classification(s) de transport fournie(s) ici servent uniquement à des fins d'information et est(sont) basé(e)s sur les propriétés des matières non emballées, tel que décrit dans la fiche des caractéristiques de sécurité. Les classifications de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles des emballages et les variations dans les réglementations régionales ou nationales.

#### 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, à la

mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles

dangereux (Annexe XVII)

REACH - Listes des substances extrêmement préoccu-Non applicable

pantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59).

Règlement (CE) Nº 1005/2009 relatif à des substances Non applicable

qui appauvrissent la couche d'ozone

Règlement (UE) 2019/1021 concernant les polluants Non applicable

organiques persistants (refonte)

Règlement (CE) Nº 649/2012 du Parlement européen et Non applicable

du Conseil concernant les exportations et importations

de produits chimiques dangereux

REACH - Liste des substances soumises à autorisation Non applicable

(Annexe XIV)

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement P5c

européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impli-

quant des substances dangereuses.

Maladies Professionnelles

(R-461-3, France)

82

cée (R4624-18)

Surveillance médicale renfor- : Le produit n'a pas de propriétés CMR

Composés organiques vola-

tils

Directive 2010/75/UE du Parlement européen et du Conseil

Non applicable

LIQUIDES INFLAMMABLES

du 24 novembre 2010 relative aux émissions industrielles

(prévention et réduction intégrées de la pollution)

Contenu en composés organiques volatils (COV): 68,66 %

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

### **SPECIAL CARE ADHESIVE P10**



Version Date de révision: Date de dernière parution: -

1.0 22.11.2022 Date de la première version publiée:

22.11.2022

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été réalisée pour ce mélange.

#### **RUBRIQUE 16: Autres informations**

Country	Poison Information Centre
Austria	+43 1 406 43 43
Belgium	070 245 245
Bulgaria	+359 2 9154 233
Croatia	+3851 2348 342
Cyprus	1401
Czech Republic	+420 224 919 293
Denmark	+45 8212 1212
Estonia	nationally 16662, calling from abroad (+372) 7943 794
Finland	0800 147 111
France	+ 33 (0)1 45 42 59 59
Germany	
Greece	(0030) 2107793777
Hungary	+36-80-201-199
Iceland	543 2222
Ireland	01 809 2166
Italy	+39 02 66 10 10 29
Latvia	
Liechtenstein	
Lithuania	+370 (85) 2362052
Luxembourg	(+352) 8002 5500
Malta	
the Netherlands	NVIC: +31 (0)88 755 8000
Norway	22 59 13 00
Poland	
Portugal	+351 800 250 250
Romania	+40213183606
Slovakia	+421 2 5477 4166
Slovenia	112
Spain	34 91 562 04 20
Sweden	112

### Texte complet pour phrase H

H225 : Liquide et vapeurs très inflammables.

H302 : Nocif en cas d'ingestion.

H315 : Provoque une irritation cutanée.
H317 : Peut provoquer une allergie cutanée.
H318 : Provoque de graves lésions des yeux.
H335 : Peut irriter les voies respiratoires.

H412 : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets

néfastes à long terme.

### Texte complet pour autres abréviations

Acute Tox. : Toxicité aiguë

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

### **SPECIAL CARE ADHESIVE P10**



Version Date de révision: Date de dernière parution: -

1.0 22.11.2022 Date de la première version publiée:

22.11.2022

Aquatic Chronic : Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique

Eye Dam.
Flam. Liq.
Skin Irrit.
Lésions oculaires graves
Liquides inflammables
Irritation cutanée
Skin Sens.
Sensibilisation cutanée

STOT SE : Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition

unique

2009/161/EU : Europe. DIRECTIVE 2009/161/UE DE LA COMMISSION éta-

blissant une troisième liste de valeurs limites indicatives d'ex-

position professionnelle en application de la directive 98/24/CE du Conseil et portant modification de la directive

2000/39/CE de la Commission

FR VLE : Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chi-

miques en France (INRS)

2009/161/EU / TWA : Valeurs limites - huit heures
2009/161/EU / STEL : Limite d'exposition à court terme
FR VLE / VME : Valeur limite de moyenne d'exposition
FR VLE / VLCT (VLE) : Valeurs limites d'exposition à court terme

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM -Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS -Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG -Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 -Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TRGS - Règle tech-

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

### **SPECIAL CARE ADHESIVE P10**



Duna falcona ala alamaidia attaura

Version Date de révision: Date de dernière parution: -

1.0 22.11.2022 Date de la première version publiée:

22.11.2022

nique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

# Information supplémentaire

Classification du melange:		Procedure de classification:	
Flam. Liq. 2	H225	Sur la base de données ou de l'éva- luation des produits	
Skin Irrit. 2	H315	Méthode de calcul	
Skin Sens. 1	H317	Méthode de calcul	
STOT SE 3	H335	Méthode de calcul	

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

FR / FR